

Décision

Générale

colonial

Décision n° 440 accordant un congé administratif à M. Ross

n° 440

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
5 mai 1948

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1948

Date du numéro
31 mai 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884, Vu le décret du 2 mars 1900 portant règlement sur la solde et les allocations accessoires des fonctionnaires et agents des services coloniaux: Vu le décret n° 47-970 du 29 avril 1947 portant modification au décret du 2 mars 1910 en ce qui concerne le régime des congés et abrogeant le décret du 1er décembre du 1er août 1944

Vu la demande en date du 22 avril 1948 de M. Rossi (Xavier) ingénieur adjoint des travaux publics.

Vu l'avis favorable du chef du service des travaux publics,

TEXTE INTÉGRAL

Art.1

— Un congé administratif de six mois pour jouir d'un congé est accordé à M. Rossi (Xavier) ingénieur adjoint des travaux publics. Art.2—M. Rossi, accompagné de son épouse et de son enfant âgé de 18 mois rejoindra son lieu de congé par premier occasion maritime pour compter du 15 juillet 1948 et voyagera en 1^{re} classe aux frais du budget local (assimilation : 2^e catégorie). Art.3 —La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P-H. SIREX.